

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

Nombre de
conseillers élus :
29

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
22

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 27 février 2023

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

III – AFFAIRES FINANCIÈRES

**2023 – 4 (4) : Présentation du rapport d'orientations budgétaires 2023
et débat d'orientation budgétaire**

Rapport au Conseil municipal :

Débat d'orientation budgétaire 2023 de la ville d'Oberhausbergen

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est un moment essentiel dans l'élaboration du budget des collectivités. Première étape du cycle budgétaire annuel, il doit permettre au Conseil municipal, conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, de débattre des orientations financières de la collectivité et des priorités de la politique municipale, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif, prévu lors du Conseil municipal du 27 mars 2023.

Le débat budgétaire doit être éclairé par la présentation préalable d'un rapport sur les orientations budgétaires, dans lequel sont détaillés non seulement les hypothèses d'évolution pour construire le projet de budget, mais également les engagements pluriannuels envisagés ainsi que les caractéristiques de la gestion et la structure de la dette.

S'agissant des engagements pluriannuels envisagés, la collectivité poursuit la mise en œuvre du plan pluriannuel présenté lors des précédents conseils municipaux, en prenant en compte le contexte inédit auquel la ville est confrontée. A l'instar du plan d'investissement de l'État et de celui de l'ensemble des collectivités territoriales, le plan pluriannuel d'investissements de la ville d'Oberhausbergen est exposé aux effets de l'inflation, aux difficultés d'approvisionnement voire de défaillance des entreprises, dans un contexte de crise énergétique et sociale inédit.

Ce débat, qui porte sur les orientations budgétaires de la ville d'Oberhausbergen, doit pleinement s'inscrire dans le contexte actuel, notamment marqué par une crise sanitaire, puis géopolitique et énergétique sans précédent, qui s'est fortement aggravée en 2022.

Le présent rapport a été rédigé, conformément au Code général des collectivités territoriales, afin de servir de base aux échanges des conseiller·e-s municipaux·ales. La somme de ces informations à jour de début janvier 2023 vise à leur permettre de mieux appréhender et d'évaluer, selon les hypothèses retenues, le niveau prévisionnel et le taux d'épargne brute, l'endettement à la fin des exercices 2022 et 2023. L'objectif étant in fine de pouvoir débattre, en toute connaissance de cause, des priorités de la politique municipale.

L'assemblée délibérante doit prendre acte de la tenue du DOB et de l'existence du rapport, en annexe.

Vu l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivité Territoriales

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 20 février 2023

Vu le présent Rapport d'Orientations Budgétaires ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DEBAT** des orientations générales du budget 2023 ainsi que des orientations budgétaires pour les exercices budgétaires 2023-2027 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à transmettre le Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 de la commune d'OBERHAUSBERGEN à la Préfecture du Bas Rhin.

Adoptée à la majorité
24 voix pour
3 voix contre
(MM. MOSSER, LOTZ, Mme DUBOIS)

Pour extrait conforme,



Le Maire

Cécile DELATTRE

Le secrétaire de séance

Sofiane AIT IKHLEF